

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mme DUBOIS (proc. de M. RICHARD). MM. MARTIN. JAKUBOWSKI. Mme VAN HEGHE. M. HAGE. Mmes NOBLE (proc. de Mme MEQUIGNON). COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. M. SMURAGA. Mme MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK (proc. de M. ZAHDOUR). Mmes WANNEPAIN. PECRIAUX. WOS (proc. de M. CASTIEN). M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET (proc. de M. FRANCONVILLE). Mmes DEHAENE (proc. de M. BONNEL). SENECHAL.

Etaient absents : Mme MEQUIGNON. MM. ZAHDOUR. RICHARD. CASTIEN. FRANCONVILLE. BONNEL, excusés.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2014
- 4 - Compte rendu des décisions du Maire
- 5 - Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- 6 - Fonds de Participation des Habitants
 - Subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION »
- 7 - Fonds de Participation des Habitants « Culture »
 - Subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION »
- 8 - Manifestations Culturelles - Fixation des Droits d'Entrée
 - Spectacle de clôture de la semaine culturelle par le Collectif de l'Astragale le 21 mars 2015.
- 9 - Régie Communale Atelier « Escalade »
 - Suppression
- 10 - Requalification de la Cité Bruno à DOURGES
 - Intervention financière de la Commune en faveur des logements privés - 2^{ème} phase
- 11- Centre de Loisirs - Juillet - Août 2015
 - a) Ouverture d'un Centre de Loisirs 3-12 ans
 - fixation de la participation parentale
 - b) Ouverture d'un Centre Ados 12-17 ans
 - fixation de la participation parentale
- 12 - Centre de Loisirs du Mercredi en période scolaire
 - Modification
- 13 - Colonies Été 2015
 - choix des séjours
 - fixation de la participation parentale
- 14 - Aménagement d'une Zone d'Activités « Quai du Rivage » sur les Communes de DOURGES et NOYELLES-GODAULT
 - Transfert d'Enquêtes Publiques à la Préfecture dans le cadre d'une Enquête Publique unique
- 15 - Garantie Communale SAUES HABITAT PACT - Réhabilitation d'un logement sis 7 rue de la Fraternité à DOURGES

16 - Cession d'un logement sis 44 rue Jacques Prévert à DOURGES par la SA D'HLM Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ)

- avis du Conseil Municipal

Question supplémentaire :

- Adhésion au groupement de commandes constitué par la Fédération départementale d'énergie 62 pour l'achat d'électricité et la fourniture des services associés.

17 - Compte rendu des commissions

1 - APPEL

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame WOS Marion est désignée Secrétaire de Séance

Avant de soumettre au vote les sujets inscrits à l'Ordre du Jour, **Madame le Maire** sollicite de l'Assemblée l'autorisation de mettre à l'examen de la séance, un projet de délibération relatif à l'adhésion au groupement de commandes constitué par la Fédération Départementale d'Energie 62 pour l'achat d'Electricité et la fourniture des services associés.

La Fédération Départementale d'Energie ayant fixé la date limite d'adhésion des Communes au groupement de commandes au 8 avril prochain et la date du prochain Conseil Municipal devant avoir lieu à la mi-avril, à l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal ont accepté cet ajout à l'Ordre du Jour.

3 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2014

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 appelle des commentaires.

Madame Stéphanie BARLET rappelle la proposition faite par **Monsieur Tony FRANCONVILLE** lors de cette séance, à savoir un prélèvement de 5% sur les indemnités des Elus pour être reversé au C.C.A.S.

Madame le Maire répond au nom du Groupe « Initiative Commune » que la générosité est un acte libre et que les Elus peuvent faire un don au CCAS en toute discrétion et ce, tout au long de l'année.

En l'absence d'autre remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 4 contre.

4 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

➔ **décision n° 2015-01 : Référé au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE**

Les gens du voyage occupant illicitement le terrain communal situé au lieudit « Les 2 Nuits Nord », cadastré Section AO n° 40, Maître Jean-Pierre COLPAERT avocat à HENIN BEAUMONT a été chargé de représenter les intérêts de la Ville afin d'en obtenir la libération.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le D O B a pour but de déterminer les grands équilibres ainsi que les choix majeurs en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la fiscalité dans la perspective de la préparation du budget communal.

La préparation budgétaire de 2015 sera conduite en veillant à la préservation de nos équilibres budgétaires malgré un contexte qui présente des difficultés accrues.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'articulera autour de 3 points :

- 1) Le contexte économique et financier
- 2) Le bilan des réalisations de l'année 2014
- 3) Les lignes directrices que nous entendons mettre en avant pour le projet de budget 2015 qui sera voté en Avril prochain

1) **CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 table sur une croissance de 0,4% en 2014 et de 1% en 2015. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le taux élevé de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, les taux d'inflation devraient rester très faibles.

Les contraintes qui pèsent sur les finances locales sont liées au contexte économique ; elles se traduisent aussi par des dispositions législatives à travers **la loi de finances pour 2015** :

L'Etat a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe des dotations aux Collectivités Territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Cela représente 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période.

Par ailleurs, 56% de l'effort demandé aux Collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70% environ aux Communes. Cela représente 1,45 milliard d'euros à la seule charge des Communes, qui se traduit principalement par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour la Commune de Dourges, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement serait de l'ordre de plus de 90 000 euros en 2015.

Toutefois, dans le but d'atténuer l'effort demandé aux Collectivités, le gouvernement a prévu de revoir à la hausse la péréquation horizontale. Cela concernera la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation.

L'effort de péréquation ne compense cependant pas la baisse de la DGF, elle ne fera que l'atténuer.

Le contexte budgétaire des Collectivités est donc bien plus difficile que ces dernières années.

Or, dans le même temps, les services financés par les Communes, notamment dans le domaine social, sont en constante augmentation en raison de la situation économique.

A cela s'ajoute la réforme des rythmes scolaires qui vient augmenter les dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes conjugué à une augmentation imposée des dépenses, amène les Communes à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et / ou à augmenter les impôts communaux.

2) **BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2014**

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal et de notre environnement urbain.

En matière **d'investissement**, les opérations suivantes ont été réalisées :

TRAVAUX et AGENCEMENTS

- Rénovation extérieure de l'Eglise Saint Piat (vitreaux, couverture, tour : plancher d'accès, révision des cloches, cadran, protection contre la foudre et accès aux nefs latérales)
- Création d'un espace boisé, parc de la Bouvache
- Création et aménagement d'une Bibliothèque à l'espace culturel « Les Palombes »
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la Cité Bruno
- Travaux d'agrandissement du cimetière communal
- Réhabilitation du logement n° 100 Cité Bruno (gros œuvre, électricité, plomberie, sanitaire, chauffage, menuiseries, planchers et abords extérieurs)
- Travaux d'amélioration des 2 logements de concierge (stade et Salengro)
- Travaux de réfection (peinture et agencement) des bâtiments communaux suivants : salle des fêtes Mairie côté bar, club house du football club et local de la Pétanque à l'espace Chopin
- Travaux de rénovation des classes de l'école primaire Bruno (électricité, plomberie, sol, chauffage, revêtement mural, peinture) et agencement (mobilier et informatique)
- Travaux de réfection et d'agencement à l'école maternelle Bruno : création de placards dans le hall, agencement du bureau de la Directrice, mise en place d'un point d'eau
- Travaux de réfection des enrobés et réalisation d'accès PMR à l'école maternelle les Palombes et pose de nouveaux bancs
- Réalisation de tracés de jeux actifs dans les cours des écoles Ferry et Bruno
- Réfection totale de la Garderie de l'école Ferry et agencement du local avec du nouveau mobilier adapté aux activités des enfants
- Contrôle et entretien des toitures sur l'ensemble des bâtiments communaux

VOIRIE - SECURITE

- Travaux d'aménagement du carrefour de la rue Lemaître et la route de Courrières : réfection des voiries, création de voies piétonnes et aménagement de massifs paysagers
- Travaux d'entretien des voiries et trottoirs : route d'Hénin et de Courrières, rues Delacroix, des Primevères, Fraternité prolongée, Liberté, Salengro et nouvelle Cité Bruno
- Travaux de sécurité routière : changement de priorité sur les 2 carrefours suivants : rues Ferry et Ferrer ; rues Zola et Lemaître
- Travaux de sécurité et d'accessibilité PMR salle Monnet, salle des Fêtes Bruno, écoles Bruno et Palombes
- Amélioration de l'éclairage public : changement des points d'éclairage
- Remplacement du tableau d'alimentation électrique de la Salle des sports Briquet
- Sécurisation des installations et équipements sportifs : remplacement des buts de football au stade de Gaulle, d'un panneau de basket salle des sports Briquet, des filets de but de handball salle des sports Monnet, et des éclairages extérieurs du stade Lesnik.

Installation de nouveaux buts de handball salle des sports Briquet et réalisation des tracés des aires de basket salles Briquet et Monnet

CADRE DE VIE

- Agencement des parterres et fleurissement aux abords de la Mairie, quartier de la gare, carrefour Jaurès et rue Brassens
- Entretien annuel des terrains des stades C. De Gaulle et Lesnik (plan de fertilisation)
- Entretien annuel et élagage des arbres sur tous les secteurs de la Commune
- Achats d'équipements et d'outillage pour le service Espace Vert

3) LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2015

Le contexte particulièrement contraint pèsera sur nos finances locales et à n'en pas douter les marges de manœuvre que nous avons su préserver jusqu'ici seront nécessairement mises à mal en 2015 et les années suivantes.

Nous mettrons cependant tout en œuvre pour conserver une **politique d'investissement dynamique** à la fois parce qu'elle est nécessaire au développement de la Ville et parce qu'elle est utile aux entreprises de la région et donc à nos emplois.

Les lignes directrices retenues pour le Budget 2015 ne vous surprendront pas : dans la parfaite continuité du mandat passé, nous veillerons à maîtriser nos charges et préserver au mieux nos équilibres fondamentaux.

En matière de politique fiscale

Nous maintiendrons les taux d'imposition à leur niveau actuel pour préserver nos ressources budgétaires et ne pas alourdir la charge des ménages

Poursuite des efforts de gestion pour les achats et charges externes

Nous conduirons une action volontariste avec comme objectif une réduction (hors énergies) des enveloppes budgétaires par rapport à 2014

Poursuite de la stabilisation des concours aux Associations

Nous maintiendrons notre appui aux Associations en restant dans le cadre d'une enveloppe globalement stable avec les moyens financiers que nous pourrions allouer

Maîtrise de notre endettement

La maîtrise de notre endettement reste un objectif prioritaire. Même si la Commune est faiblement endettée, notre vigilance ne doit pas faiblir

Pas d'augmentation des tarifs municipaux

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour 2015 afin de préserver l'accès à la restauration scolaire, à la culture etc...

Ceci représente un effort réel pour les finances communales puisque l'inflation prévue est de 0,9% en 2015. C'est un choix assumé et volontariste.

Maintien d'une politique toujours active d'investissement

En matière d'investissement, notre volonté est de maintenir un niveau **raisonnable mais dynamique** pour plusieurs raisons :

- Notre Commune présente encore un retard en matière d'équipement et d'entretien, qui s'était accumulé, et nous devons le rattraper bien que beaucoup de travail et d'investissements ont déjà été engagés depuis notre élection en 2008,
- Les entreprises locales traversent elles aussi des difficultés liées au niveau de la consommation et de la demande, la commande publique est donc encore plus nécessaire,
- Nous devons mettre en œuvre des **investissements prioritaires** :

Dans le domaine de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux

Dans le domaine de la sécurité des Dourgeois : amélioration de l'éclairage public sur les secteurs prioritaires, mise en place de caméras de vidéo-protection

Dans le domaine de la rénovation du patrimoine bâti ainsi que des équipements publics : rénovation intérieure de l'église St Piat, rénovation et agencement de l'annexe gauche de l'espace les Palombes, poursuite de la rénovation des salles de classes

Dans le secteur de la voirie avec des objectifs prioritaires : aménagement et sécurisation du carrefour chemin du puits, réfection de la placette rue hoche prolongée dans le cadre du lancement de la seconde phase des travaux de la résidence La Malterie, lancement d'une étude pour la réfection de la rue Pantigny

De la rénovation urbaine : rénovation complète de la Cité Bruno, réhabilitation du secteur « ancien commissariat » rue Jean Jaurès, réhabilitation de l'entrée de ville rue Salengro, restructuration du quartier de la gare avec agrandissement du parking

Et enfin, pour toujours améliorer les conditions de travail des agents municipaux et d'accueil du public : achat d'outillages, d'équipements pour les services techniques, de mobiliers etc

Par ailleurs, le budget d'investissement intègre également tous les travaux engagés chaque année sur le domaine public : création et embellissement des espaces

verts, travaux de maintenance des bâtiments communaux, entretien des écoles (équipements, mobiliers ...), entretien des équipements sportifs

Le Débat d'Orientation Budgétaire a ainsi fixé les grandes lignes de notre action dans lesquelles le prochain budget s'inscrira.

Le budget 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir. Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années.

L'équipe municipale est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la réalisation d'efforts assez contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte contraint, la recherche d'économie ainsi que la recherche de subventions seront, encore cette année, la règle.

Sur ce point, je fais confiance à Madame Nadine RATAJCZAK, Directrice Générale des Services, qui ne laisse rien passer.

Dans la continuité des objectifs que nous poursuivons depuis 2008, il s'agit de poursuivre notre gestion au plus près, avec rigueur, pour être en mesure de continuer à proposer aux Dougeois les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes.

Cette exigence de gestion responsable, de saine utilisation des deniers publics, nous la devons au contribuable Dougeois, nous la devons aux Dougeois dans leur ensemble.

Pour conclure, nous dirons que les orientations du projet de budget 2015 se déclinent autour des grands axes suivants :

- **La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Le maintien du même niveau de fiscalité**
- **La poursuite du désendettement**
- **La progression de l'autofinancement** permettant la réalisation de projets d'investissement de proximité **sans recours excessif à l'emprunt**
- **Le maintien d'un niveau d'investissement maîtrisé et planifié**

- **Donner aux Associations** les moyens d'exercer leurs activités et de créer du lien social
- **Accompagner nos concitoyens les plus en difficultés** et ne laisser personne au bord du chemin

Madame le Maire présente les éléments figurant dans la note de synthèse ainsi que les données relatives à la fiscalité locale et à l'état de la dette.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

A – DOTATIONS DE L'ETAT

1 – Dotation Forfaitaire

2008 : 967 327,00 €
2009 : 963 058,00 €
2010 : 955 362,00 €
2011 : 953 335,00 €
2012 : 952 626,00 €
2013 : 950 896,00 €
2014 : 916 365,00 €
2015 : montant non communiqué à ce jour

2 – Dotation de Solidarité Urbaine

2008 : 201 226,00 €
2009 : 201 226,00 €
2010 : 201 226,00 €
2011 : 201 226,00 €
2012 : 201 226,00 €
2013 : 201 226,00 €
2014 : 201 226,00 €
2015 : montant non communiqué à ce jour

B – LA FISCALITE LOCALE (Etat n° 1288 M)

✓ Les bases

	TH	TFPB	TFPNB
2008	3 663 039	5 508 747	65733
2009	3 760 750	5 684 185	71 275
2010	3 950 746	5 971 427	68 016
2011	4 162 208	6 104 260	67 318
2012	4 298 274	6 240 662	68 223
2013	4 571 323	6 424 979	69 810
2014	4 541 363	6 792 412	77 501

✓ Les produits

	TH	TFPB	TFPNB	TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
2008	337 732	973 946	55 393	1 367 071
2009	384 349	1 118 648	61 489	1 564 486
2010	403 766	1 175 177	58 677	1 637 620
2011	467 000	1 323 404	60 768	1 851 172
2012	482 267	1 352 976	61 585	1 896 828
2013	512 903	1 392 935	63 017	1 968 855
2014	509 541	1 472 595	69 960	2 052 096

C- FISCALITE REVERSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**- 1 - Attribution de Compensation TPU :**2008 : 584 157,04 €2009 : 584 157,04 €2010 : 584 157,04 €2011 : 584 157,04 €2012 : 584 157,04 €2013 : 584 157,04 €2014 : 584 157,04 €2015 : 584 157,04 €**- 2 - Dotation de Solidarité Communautaire**

2008 : 49 075,00 €
2009 : 49 075,00 €
2010 : 48 090,00 €
2011 : 48 535,00 €
2012 : 48 389,00 €
2013 : 50 391,00 €
2014 : 50 497,00 €
2015 : 50 495,00 €

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2015	71 837,48	35 649,40	2 961,98	0,00	38 611,38
2016	36 188,08	28 043,68	1 113,24	0,00	29 156,92
2017	8 144,40	8 144,40	292,39	0,00	8 436,79
					76 205,09

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE DÉBAT EST OUVERT

Monsieur Denis COOL prend acte des réalisations de l'année 2014 et des prévisions en matière d'investissement pour l'année 2015. Cependant, il aurait souhaité en débattre en réunion de Commission en qualité de membre de la Commission des Travaux.

Il se dit conscient des difficultés auxquelles seront confrontées les Communes face à la baisse significative des dotations de l'Etat. Un effort d'économies devra être fait essentiellement sur les dépenses de fonctionnement.

Il demande si une Commission des Travaux sera programmée avant le vote du Budget.

Monsieur André JAKUBOWSKI lui répond qu'une Commission se tiendra après les vacances scolaires de Février.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

6 - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

- subvention à l'association « Dourges Animation »

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais soutient, anime et développe le dispositif des Fonds de Participation des Habitants sur le territoire régional.

L'opération F.P.H. vise ainsi à valoriser les prises d'initiatives des habitants et/ou des Associations pour animer, valoriser et égayer les quartiers de la Ville.

Fort de son succès sur le territoire, **Madame le Maire** propose de reconduire la participation financière de la Ville, en partenariat avec le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, par le versement d'une subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION » à hauteur de 3 430 €, correspondant à 30 % de l'enveloppe totale de l'opération F.P.H. 2014, les 70 % restants étant à la charge du Conseil Régional, conformément à la Convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS « CULTURE » - subvention à l'association « Dourges Animation »

Madame le Maire explique que le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, en s'appuyant sur le dispositif Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) classique, via une enveloppe complémentaire, souhaite reconduire les dynamiques participatives sur le champ culturel initiées en 2014.

Ce fonds a pour objectif de soutenir des microprojets culturels de développement des pratiques amateurs, de valorisation du patrimoine, des projets liés à la mémoire, des cultures régionales, d'animation culturelle et de contact avec la création et la culture.

Madame le Maire propose de reconduire la participation financière de la Ville, en partenariat avec le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, par le versement d'une subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION » à hauteur de **450,00 €**, correspondant à 30 % de l'enveloppe totale de l'opération F.P.H. « Culture » 2015, les 70 % restants étant à la charge du Conseil Régional, soit 1 050,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - MANIFESTATIONS CULTURELLES - FIXATION DES DROITS D'ENTRÉE

- Spectacle de clôture de la semaine culturelle par le collectif de l'astragale le 21 mars 2015

Madame le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des Manifestations culturelles organisées par la Ville, le Collectif de l'Astragale se produira à DOURGES le 21 mars 2015 avec son spectacle « tout feu, tout femme », pour clôturer la Semaine Culturelle et qu'il conviendrait de fixer les droits d'entrée.

Elle propose le tarif suivant :

- 8,00 €** - tarif général

- 5,00 € - tarif réduit (pour les - 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - RÉGIE COMMUNALE ATELIER « ESCALADE »

- Suppression

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la régie communale Atelier « ESCALADE » créée par délibération du 30 septembre 2008, n'est plus utilisée depuis quelques temps, faute de participants, et propose sa suppression, à compter du 1^{er} mars 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10- REQUALIFICATION DE LA CITÉ BRUNO A DOURGES

- Intervention financière de la Commune en faveur des logements privés - 2^{ème} phase

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la prise en charge financière de l'ensemble des travaux en Domaine Privé par les Collectivités partenaires du projet et a autorisé la participation financière de la Commune aux travaux « Obligatoires » des 3 propriétaires privés concernés par la phase n° 1 des travaux, sous réserve d'un financement par la Région Nord - Pas-de-Calais.

Les travaux sur les réseaux en Domaine Public - phase n° 2, vont démarrer prochainement.

Considérant que 5 propriétaires privés sont concernés par la seconde phase des travaux, **Madame le Maire** propose la prise en charge financière par la Commune des travaux « Obligatoires », sous réserve d'un financement par la Région Nord - Pas-de-Calais, estimés à 3 500,00 € T.T.C. par logement, soit 17 500,00 € T.T.C.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11- CENTRE DE LOISIRS - JUILLET - AOÛT 2015

a) Ouverture d'un Centre de Loisirs 3-12 ans

Fixation de la participation parentale

Le Centre de Loisirs fonctionnera pour les enfants de 3 à 12 ans. Il comportera 2 sessions :

1^{ère} session : Du LUNDI 06 AU VENDREDI 31 JUILLET 2015

- FONCTIONNEMENT : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

Le Centre ne fonctionnera pas le **mardi 14 juillet 2015**.

- IMPLANTATION :

Les lieux seront à définir suivant les travaux effectués dans les écoles durgeoises.

2^{ème} session : Du LUNDI 03 AOUT au VENDREDI 21 AOUT 2015

- FONCTIONNEMENT : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

- IMPLANTATION :

Les lieux seront à définir suivant les travaux effectués dans les écoles durgeoises.

Le centre utilisera pour les activités diverses : le Stade Charles De Gaulle, la Halle de Sports « Michel Briquet », le terrain de Sports rue Salengro, la Salle Jean Monnet et l'aire de jeux de « La Bouvache ».

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de **300** enfants.

ANIMATION CAMPING :

A chaque session, des séjours « camping » de trois jours et deux nuitées pourront être mis en place pour 2 groupes de 15 enfants ayant 9 ans et plus.

Des nuitées « camping » pourront être organisées localement pour l'ensemble des enfants de plus de 6 ans.

La participation des parents, cantine comprise, s'élèvera à :

1^{ère} session (Juillet)

1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} SEMAINES

Barème 1 : 30,00 €

Barème 2 : 32,50 €

2^{ème} SEMAINE

Barème 1 : 24,00 €

Barème 2 : 26,00 €

SESSION COMPLETE

Barème 1 : 114,00 €

Barème 2 : 123,50 €

2^{ème} session (Août)

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} SEMAINES

Barème 1 : 30,00 €

Barème 2 : 32,50 €

SESSION COMPLETE

Barème 1 : 90,00 €

Barème 2 : 97,50 €

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école durgeoise : les tarifs sont doublés.

PARENTS participant au Voyage de fin de session : **11,00€** (cette participation concerne le transport. L'entrée du site est à la charge des parents).

CAMPING : 3,00 € la nuitée - 6.00 € la session (3 jours - 2 nuitées).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Centre Ados 12-17 ans

Fixation de la participation parentale

Le Centre de Loisirs « ADOS ETE » fonctionnera en 2 sessions distinctes :

1^{ère} session : Du LUNDI 06 JUILLET au VENDREDI 31 JUILLET 2015.

- FONCTIONNEMENT : Du lundi au vendredi
De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **mardi 14 juillet 2015**.
- IMPLANTATION : Salle polyvalente « Les Palombes ».
Adolescents de 12 à 17 ans.

2^{ème} session : Du LUNDI 03 AOUT au VENDREDI 21 AOUT 2015.

- FONCTIONNEMENT : Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- IMPLANTATION : Salle polyvalente « Les Palombes »
Adolescents de 12 à 17 ans.

Le Centre utilisera la Salle Jean MONNET, le Parc MOULIN, le Stade LESNIK et le Stade Charles De Gaulle et la Halle de sports « Michel Briquet ».

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de 70.

ANIMATION CAMPING (5 jours/4 nuitées)

La session se déroulera la 4^{ème} semaine de juillet.

L'effectif maximum prévu pour la session camping est de 30.

PARTICIPATION DES PARENTS :

Pour une semaine sans camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617€ 10.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€ 11.00€ par semaine

Pour une semaine camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617€ 35.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€ 38.00€ par semaine

1^{ère} session (Juillet)

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} SEMAINES

Barème 1 : 10,00 €

Barème 2 : 11,00 €

4^{ème} SEMAINE (Camping)

Barème 1 : 35.00€

Barème 2 : 38.00€

SESSION COMPLETE

Barème 1 : 65,00 €

Barème 2 : 71,00 €

2^{ème} session (Août)

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} SEMAINES SESSION COMPLETE :

Barème 1 : 10,00 €

Barème 1 : 30,00 €

Barème 2 : 11,00 €

Barème 2 : 33,00 €

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dougeois : **les tarifs sont doublés.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12 – CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE

- Modification

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé, suite à la Réforme des Rythmes Scolaires, l'organisation du Centre de Loisirs du Mercredi en période scolaire pour les enfants de 3 à 14 ans.

Il a été constaté qu'un certain nombre d'enfants inscrits au Centre de Loisirs du Mercredi, ne s'y présentent finalement pas et ce sans motif.

La Commune devant supporter le coût des repas et le recrutement d'un ou plusieurs animateurs supplémentaires, Madame le Maire propose que, sans motif médicalement attesté ou annulation de l'inscription 48 heures avant le Centre, le tarif en vigueur du Centre soit facturé à la famille.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - COLONIES ÉTÉ 2015

- choix des séjours

- fixation de la participation parentale

CHOIX DES SEJOURS :

- **CENTRE « LA VAILLANTE » A FOUESNANT (FINISTERE SUD) - 6 - 12 ans**
Du 16 juillet au 31 juillet 2015
Séjour + transport..... **869,00 €/enfant**
- **OLMETO - CORSE DU SUD - 13 - 17 ans**
Du 16 juillet au 27 juillet 2015
Séjour + transport avion..... **1240,00 €/ado**

PARTICIPATION DES PARENTS : 348,00 € pour le Centre de FOUESNANT (FINISTERE SUD) et à 496,00€ pour le Centre de OMETO de la CORSE DU SUD avec un taux dégressif de 30,00 € pour le 2^{ème} enfant et de 40,00€ pour le 3^{ème} enfant de la même famille – dont 30,00 € à régler dès l'inscription.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14- AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES « QUAI DU RIVAGE » SUR LES COMMUNES DE DOURGES ET NOYELLES-GODAULT

- Transfert d'Enquêtes Publiques à la Préfecture dans le cadre d'une Enquête Publique unique

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin projette la création de la zone d'activités du Quai du Rivage pour laquelle elle a déposé un permis d'aménager sur les communes de Dourges et Noyelles-Godault.

La société Percier Réalisation Développement, futur acquéreur d'un lot de cette zone, a déposé sur ces 2 communes un permis de construire pour la construction d'un bâtiment industriel et d'un bâtiment logistique.

Dans un souci d'optimisation des délais et de cohérence de dossiers, avec l'accord de la Ville de NOYELLES-GODAULT et comme le Code de l'Environnement le prévoit en telle situation, il est demandé au Conseil Municipal de confier la procédure d'Enquête Publique Unique au Préfet.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître la nature des activités de la Société PRD.

Madame le Maire répond que l'Entreprise est spécialisée dans les couches-culottes pour adultes.

Monsieur Denis COOL questionne ensuite Madame le Maire sur la possible installation sur ce site de la Forge et les nuisances phoniques qu'elle engendrerait.

Madame le Maire répond que l'Entreprise devrait être dotée d'un nouvel outil de production. Le marteau pilon serait posé sur des amortisseurs réduisant ainsi fortement les nuisances sonores. Un mur antibruit devrait également être installé.

Madame le Maire rajoute que, pour l'instant, l'implantation de cette Entreprise n'est pas officialisée.

Madame Stéphanie BARLET demande si une Enquête Publique sera également organisée en amont de son installation.

Madame le Maire répond que oui.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15 - GARANTIE COMMUNALE SAUES HABITAT PACT - REHABILITATION D'UN LOGEMENT SIS 7 RUE DE LA FRATERNITÉ A DOURGES

A la demande de la SAUES HABITAT PACT, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour la réhabilitation du logement sis 7 rue de la Fraternité à DOURGES.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**16 - CESSION D'UN LOGEMENT SIS 44 RUE JACQUES PREVERT A DOURGES
PAR LA SA D'HLM SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS (SRCJ)**

- Avis du conseil municipal

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la SA d'HLM Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ) souhaite procéder à la cession d'un logement situé à DOURGES 44, rue Jacques Prévert.

L'article L. 443-7 du Code de l'Habitation et de la Construction précise que la Commune intéressée doit être consultée, en tant que Commune d'implantation du logement vendu.

A l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable à ladite cession.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ PAR LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE 62 POUR L'ACHAT
D'ÉLECTRICITÉ ET LA FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels ; cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007.

Aujourd'hui, conformément à l'article L 331-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres du marché.

Pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques et notamment les Collectivités Territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'Energie.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité selon le calendrier suivant : au 1^{er} janvier 2016, les sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de DOURGES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres, **Madame le Maire** proposer l'adhésion de la Commune au groupement de commandes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17 - COMPTE RENDU DE COMMISSION

- **Madame NOBLE** rend compte des travaux de la Commission Vie Scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture - Partenariat avec la Ville de RASZKOW du 11 février 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 25 février 2015 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
J.M. DUBOIS